

Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Juin 2026

Mairie de Rolleboise

43 Route Nationale 78270 Rolleboise

Le conseil municipal légalement convoqué en date du 09 Juin 2026 s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame le Maire Yvette Brunet

Etaient présents :

Mr Graça Antonio, Mme Joseph Nelly, Mr Boudet Guillaume, Mr Brunet Claude, Mme Helou Stéphanie, Mr Mogis Francis, Mr Monfermé Jean-Luc, Mme Aldon Nelly et Mmes Puzzo Pépita et Vesco Béatrice.

Le Procès-Verbal de Conseil Municipal du 19 Mai 2026
a été diffusé par voie électronique aux membres du conseil. Il est approuvé et les signatures légales sont
apposées.

Le Quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte.

Ouverture de séance : 19h05

Secrétaire de séance : Mme Joseph Nelly

Signatures du registre de présence.

- ❖ A l'ouverture de séance, un document de 4 pages a été distribué à tous les élus par Mme VESCO Béatrice, conseillère municipale. Ce document est intitulé « proposition d'amendement portant réécriture globale de la délibération n° 3 du 18 juin 2026 » ;
- ❖ En séance, Mme VESCO et Mr MOGIS lisent un résumé de ce document. Ils demandent que celui-ci soit soumis au vote préalablement à la délibération n° 3.

Mme le Maire, adjoints et conseillers soulignent que le document de 4 pages est remis trop tardivement pour en permettre une étude approfondie, et par voie de conséquence ne peut être inclus, à l'ordre du jour.

Mme HELOU et Mr BOUDET font remarquer que cette proposition n'est pas en rapport direct avec la délibération n° 3 qui ne concerne que les articles 3 et 17 des



délégations de Mme le Maire. Mme VESCO répond et précise : « *que tout le monde était responsable des dangers qui en découlaient (chèque en blanc) et que la délibération devait chiffrer un minimum* ».

La majorité des élus décident qu'il n'y aura pas de vote sur cette proposition dans la mesure où elle n'était pas mentionnée à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération pour transport scolaire
2. Délibération pour le renouvellement téléassistance 2026-2029
3. Délibération pour chiffrer les délégations données au Maire (numéros 3 et 17)
4. Délibération C.C.I.D (commission communale impôts directs)
5. Questions diverses

1. Délibération pour transport scolaire

La commune prend en charge 65 % de la Carte Imagine'R pour chaque bénéficiaire, élève ou étudiant.

Le tarif actuel annuel est un forfait de 401.30 € TTC

Votée à l'unanimité et adoptée à 11 voix

2. Délibération renouvellement téléassistance 2026-2029

Le dispositif concerne les personnes âgées de plus de 70 ans et celles moins de 70 ans en situation de handicap.

11 bénéficiaires sont concernées sur notre commune. Le montant mensuel est de 57.68 TTC

Le tarif applicable du dispositif 2026-2029 sera indiqué prochainement par VITARIS, sous réserve de changement.

Votée à l'unanimité et adoptée à 11 voix

3. Délibération pour chiffrer les délégations données au Maire (numéros 3 et 17)

Délégation n° 3 : De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2-5-1, sous réserve des dispositions du code de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Mr BOUDET, délégué aux finances propose le montant de 50.000 euros (cinquante mille euros)

Mr MOGIS réagit en précisant « *c'est énorme* ».

Mme VESCO, expose et commente, apportant précision sur sa demande de vote de l'amendement proposé.



Pour : 9 contre : 2 Délibération adoptée à la majorité

Délégation n° 17 : De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 2 Délibération adoptée à la majorité

4. Délégation C.C.I.D : Commission Communale des impôts directs

A la demande du Trésor Public, Mme Le Maire a proposé des volontaires pour être membre de la C.C.I.D

Sont proposés pour délégués titulaires : 6 personnes

✚ Mmes PUZZO Pépita, JOSEPH Nelly, ALDON Nelly, HELOU Stéphanie et Mrs BOUDET Guillaume, MONFERME Jean-Luc

Sont proposés pour délégués suppléants : 9 personnes

✚ Mmes JOSEPH Vivelka, BERNUIT Aurèlie, DE ROECK Christel, BOUDET Isabelle.
Mrs ODOR Teddy, HELOU Guillaume, BRUNET Claude, DE ROECK Franck, GRAÇA Antonio.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 2 Délibération adoptée à la majorité

5. Questions et sujets divers

Mme le Maire prend la parole :

- Le Comité des Fêtes de Rolleboise a été clôturé en date du 27-03-2026, soit quelques jours après les élections communales. Mme le Maire en a eu connaissance que le 15 juin dernier.

Mme TURQUER Carole, alors présidente, a fait don du solde des comptes à l'association : AKONI : association située à Rosny/Seine dont elle est également la présidente.

Mme Le Maire fait remarquer que ladite association est auto-financée avec l'argent des Rolleboisiens.

Dans la mesure où il a été organisé 2 manifestations, un « pique-nique » à la salle des Fêtes sans frais, ni location de la salle, ni les repas des participants, seul offert un apéritif, la galette des « rois » et le cidre, en janvier de cette année.

Mr MOGIS affirme ne pas avoir été mis au courant avant le 15 juin dernier et signale également que lors du pique-nique, il y avait une chanteuse.

Mme VESCO et Mr MOGIS interviennent pour nous enjoindre de solliciter la production des comptes auprès de Mme TURQUER.

Mr BOUDET indique que ce procédé est malhonnête ; Mme VESCO intervient et indique : « avant de juger il faut des preuves ; on va trouver une explication à tout cela »

Mr GRAÇA a réagi également au montant de la subvention versée l'année précédente.

Mme JOSEPH prend la parole et rappelle que Mme TURQUER, ne s'est jamais présentée, pour exposer ses projets, de bilan prévisionnel, que Mme VESCO avait alors pris la parole en son nom



pour obtenir la subvention de 2000 €.

Le conseil s'entend à penser que le solde n'est pas négligeable.

La commune se réserve le droit de demander des justificatifs auprès de Mme TURQUER.

Le procédé est légal mais non déontologique

- GPS&O propose à titre GRATUIT des arceaux pour stationner les vélos, le financement est intégralement assuré par GPS&O.

Les élus acquiescent la proposition mais se donnent la réflexion du nombre et l'implantation.

- La demande de subvention (département) pour le chemin piétonnier est demandée à hauteur de 80%. Le solde à notre charge sera d'environ 12 000 €. Pour rappel le chemin ira du 1 Rte Nationale à la Ruche.

Mme le maire nous informe que la subvention pour la salle polyvalente est en attente de versement à la trésorerie.

- A la demande de Mme GRIGORAS Ludmila (et Mr ORLENCO Mirca), demeurant 38 route nationale à Rolleboise, l'étude d'un passage piéton et signalétique. Elle souhaite un passage piéton devant sa propriété. Ce qui ne sera pas réalisable. Des distances doivent être respectées par rapport au virage en haut de la côte. Le coût serait de 1522.02 € TTC. Signalétiques, verticale et horizontale, 4 passages successifs. Le conseil échange librement sur un emplacement optimisé.

Le projet est retenu, sera mis à l'étude en respectant les normes légales et tenant compte des contraintes éventuelles.

- Le maintien de la Foire à tout a été retenu.

➤ Mme le maire demande un volontaire pour le D.M.D 78 à Versailles (délégué militaire 78) Mr BOUDET se propose et est reconnu par le conseil.

- PENDANT le Conseil Municipal, Mme PUZZO et Mr MONFERME ont pris la parole, afin de rappeler à Mr COFFIN (administré présent à la séance publique) qu'il lui était interdit de prendre la parole tant que la séance n'était pas levée.

- Intervention de Mme le Maire : Relances récurrentes du Trésor Public concernant des impôts 2016-2017 d'un montant de 1750 € pour les 2 années, du 45 Rte Nationale, bâtiment détruit depuis, pour la construction de la nouvelle mairie.

- Pot de miel : Mme le Maire indique avoir reçu une administrée en rdv le 19 mai 2026

- Et découvre 2 jours après une publication sur Facebook « Rolleboise et ses alentours » contenant des propos fort peu élogieux à son encontre. Elle déplore avoir alloué sa confiance à une personne indélicat. A la demande de Mr GRAÇA, Mme le Maire dévoile l'identité de la personne soit Mme Maryse LAPERELLE-ROGER, se trouvant dans le public. Mme le Maire se réserve le droit de porter plainte.

- Miel : Intervention de Mr MOGIS « où en sont les ruches ? »

- Intervention de Mme VESCO : « on ne sait toujours pas ce que l'on va en faire »



Mr BOUDET ayant fait lecture du contrat indique que :

- » Le contrat auprès de l'apiculteur est résilié
- » Ne figure pas sur la mention de provenance, considérant qu'il se donnait le droit si nécessaire de mélanger la production de Rolleboise à d'autres productions
- » Le contrat établi n'était pas conforme à la comptabilité publique
- » Aucune attestation d'assurance n'a été produite par l'apiculteur, et qu'il avait l'obligation de déclarer les ruches.
- » Rappel du prix au kg de 48 €, un coût très élevé,
- » Mme PUZZO intervient et confirme que la commune n'a pas le luxe de gaspiller l'argent des administrés.

Intervention de Mme VESCO « *il faudrait faire reprendre les pots et demander une déduction* »,

Mr BOUDET a mentionné qu'une négociation est en cours en deux temps, mais qu'à ce jour l'apiculteur n'a pas donné suite à notre courrier recommandé.

Séance levée à 20h09

Secrétaire de séance :

Mme Joseph Nelly.



Le Maire :

Mme Brunet Yvette.

